

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 17 juillet 2014

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 17 juillet 2014 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix – Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Installation des conseillers communautaires de la commune de Bléré dans leurs fonctions (actualisation de la délibération n°2014-64 du 17/04)**
- 2. Détermination du nombre de vice-présidents - création de 2 nouvelles vice-présidences (portant le total à 8 VP) conformément à la délibération n°2014-066 du 17 avril 2014.**
- 3. Election des vice-présidences**
- 4. Procès Verbal de la Précédente Réunion communautaire**
- 5. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Article L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 6. Représentants de la communauté de communes au sein des syndicats intercommunaux - modification**
- 7. REOM – déchets ménagers et Assimilés**
- 8. GPECT – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales**
- 9. Zones d'Activités**
 - a. Extension de la ZA de Ferrière à Athée sur Cher
 - b. Extension de la ZA Bois Pataud sur la commune de Civray de Touraine
 - c. ZA Sublaines – Bois Gaulpied
- 10. BVC Immobilier**
- 11. BVC Développement**
- 12. Commerces de Proximité**
 - a. Commune Multiservices à Chisseaux
- 13. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse**
 - a. Multi-Accueil Les Lucioles – Athée sur Cher
 - b. Développement des ALSH du territoire
 - c. ALSH Extérieurs
 - d. ALSH Communautaires
 - e. Demandes de subventions de fonctionnement 2014
- 14. Personnel communautaire**
- 15. Mission Locale Loire Touraine**
- 16. Fonds de Concours « Equipements Sportifs »**
- 17. Ecoles de Musique**
- 18. Instruction du Droit des Sols**
- 19. Aires d'Accueil des Gens du Voyage**
 - a. Groupement de commande de gestion des aires 2015-2017
- 20. Rénovation des Loges de Vigne**
- 21. Désignation de Représentants dans des Organismes Extérieurs**
 - a. Comités Locaux d'Information et de Concertation
 - b. Comité OCMACS
- 22. Membres des commissions**
- 23. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**
- 24. Commissions et Comités**
- 25. Questions Diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte Rendu du 17 juillet 2014

L'An deux mil quatorze, le dix-sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaients présents :

Athée sur Cher : Mme Pierrette AVENET - M. Jean-Jacques MARTIN - M. Christian MARCHAND - Mme Marie-Christine RICHER

Bléré : M. Daniel LABARONNE - Mme Nicole DALAUDIER - M. Jean-Claude OMONT - Mme Gisèle PAPIN - M. Jean-Pierre BOUVIER - Mme Emmanuelle BAGAS - M. Jean-Jacques REUILLON

Absente excusée : Mme Sylvie DUFRAISSE, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER - M. Philippe CAUBEL

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD -

Absent excusé : M. Sébastien HILLAIRET, pouvoir à Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS - Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Jean-Jacques de SMET - M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE - M. Michel JEZY

Absent excusé : M. Alain BERNARD, pouvoir à Mme Fanny HERMANGE

Courçay : Mme Béatrice BOYER - M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Jacques JAMIN

Absents excusés : M. Max BESNARD, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT - M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Luzillé : M. Jean Marc BELORGEY

Absent excusé : M. Jacky GAUVIN, pouvoir à M. Jean Marc BELORGEY

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU -- M. Alain SCHNEL -

Absents excusés : Mme Angélique DELAHAYE - Mme Corinne JALLAIS - M. Jean Marie LAVAT, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU

Sublaines : M. Christian FOUASSIER - M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

Assistait également à la séance : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré

1. Installation des conseillers communautaires de la commune de Bléré dans leurs fonctions (actualisation de la délibération du 17 avril 2014)

La séance est ouverte sous la Présidence de Mme Jocelyne COCHIN, Présidente qui déclare les membres du Conseil Communautaire représentant la commune de Bléré (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Les membres représentant la commune de Bléré sont les suivants :

Bléré	Monsieur Daniel LABARONNE	P		
	Madame Nicole DALAUDIER	P		
	M. Jean Claude OMONT	P		
	Mme Gisèle PAPIN	P		
	Mme Emmanuelle BAGAS	P		
	M. Jean Pierre BOUVIER	P		
	M. Jean Jacques REUILLON	P		
	Mme Sylvie DUFRAISSE		E	Pouvoir à Mme Gisèle PAPIN

Il est précisé que Mme Sylvie DUFRAISSE est élue en remplacement de Mme Joëlle Le BRIS, démissionnaire.

Le conseil communautaire installe les représentants de la commune de Bléré

2. Détermination du Nombre de Vice Présidences – Création de 2 nouvelles Vice-présidences (portant le nombre à 8) conformément à la délibération du 17 avril 2014

Le conseil communautaire a délibéré le 17 avril 2014 pour fixer le nombre de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents. Le conseil communautaire a créé 6 Vices Présidences au 17 avril 2014 et 6 vices présidents ont été élus.

Le conseil avait indiqué que, dès lors que la commune de Bléré disposerait de représentants, il serait proposé de créer 2 postes de vice-présidents supplémentaires.

Mme la Présidente propose au Conseil de délibérer en vue de créer deux nouvelles vice-présidences :

- . 7ème vice-Présidence : Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage
- . 8ème vice-Présidence : Aménagement de l'Espace

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité PORTE à 8 le nombre de vice-présidences.

Pour mémoire, les vices présidences d'ores-et-déjà élues sont

- **. 1ère vice-présidence : Environnement (Jean Francis BISTER)**
- **. 2ème vice-Présidence : Finances – Marchés Publics (Jean-Yves AUDIGOU)**
- **. 3ème vice-Présidence : Affaires Economiques & tourisme (Jacques DUVIVIER)**
- **. 4ème vice-Présidence : Culture, Sport & Communication (Jean-Louis CHERY)**
- **. 5ème vice-Présidence : Services à la Population (Annie BECHON)**
- **. 6ème vice-Présidence : Prospective (Vincent LOUAULT)**

3. Elections des Vices Présidences

Election - 7ème vice-présidence : Habitat – Cadre de Vie – gens du Voyage

1^{er} tour :

Mme Jocelyne COCHIN, Présidente, fait appel aux candidatures.

Se déclare Candidat : M. Daniel LABARONNE

Après vote à bulletin secret, ont obtenu : sur 41 votes.

Daniel LABARONNE : 36

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 0

M. Daniel LABARONNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu 7ème vice-président au 1^{er} tour de scrutin

Election - 8ème vice-présidence : Aménagement de l'Espace

1^{er} tour :

Mme Jocelyne COCHIN, Présidente, fait appel aux candidatures.

Se déclare Candidat : M. Jean Claude OMONT

Après vote à bulletin secret, ont obtenu : sur 41 votes.

Jean-Claude OMONT : 37

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 0

M. Jean-Claude OMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu 8ème vice-président au 1^{er} tour de scrutin

L'entrée en fonction des Vice-présidents élus est immédiate.

4. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité (les représentants de la commune de Bléré n'ont pas pris part au vote), ADOPTE le PV du précédent conseil

5. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Présidente a donné lecture des décisions prises par délégation.
Ce point n'appelle pas de vote.

6. Représentants de la Communauté de Communes au sein des Syndicats Intercommunaux - modification

a. Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNER les personnes suivantes pour siéger au SM du pays Loire Touraine.

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	Daniel LABARONNE	Lionel BRUNO
	Emmanuelle BAGAS	LionelCHANTELOUP
	Gisèle PAPIN	Patrick GOETGHELUCK
	Christiane MARTIN	Mathieu LIMAS
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Véronique LEGAY
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Jean-Jacques de SMET
CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean Francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Philippe GALLET	Christiane BE
FRANCUEIL - 2 Délégués	Pierre EHLINGER	Régis BOURACHOT
	Jean Francois LEPAGE	Marie Laure BROEDERS
LA CROIX EN TOURAINE - 2 Délégués	Alain FEBVET	Yannick GUIOT
	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Jean Marc BELORGEY	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Angélique DELAHAYE	Gérald BAHAR
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

b. Syndicat Mixte du SCOT ABC

Le conseil communautaire RAPPELLE les personnes désignées pour siéger au SM du SCOT ABC.

Commune (pour info)	NOM Prénom Titulaires (14)	NOM Prénom Suppléants (14)
ATHEE SUR CHER	Pierrette AVENET	Marie BAUDRIER
BLERE		
CERE LA RONDE	Philippe CAUBEL	Olivier ARNOLD
CHENONCEAUX	Maryse COUILLARD	Sébastien HILLAIRET
CHISSEAUX	Franck AUGIAS	Annie BECHON
CIGOGNE	Jean-Jacques de SMET	Vincent LOUAULT
CIVRAY DE TOURAINE	Fanny HERMANGE	Monica VISINONI
COURCAY	Béatrice BOYER	David VERRIER
DIERRE	Sophie KOENIG	Christophe SIMON
EPEIGNE LES BOIS	Michel MERGOT	Christian PERCEVAULT
FRANCUEIL	Marie Laure BROEDERS	Séverine MARQUENTIN
LA CROIX EN TOURAINE	Jocelyne COCHIN	Jean Pierre BOIVIN
LUZILLE	Jacky GAUVIN	Jean Marc BELORGEY
SAINT MARTIN LE BEAU	Jean Marie LAVAT	Jean Michel UHART
SUBLAINES	Christian FOUASSIER	Jérôme JARRY

c. Syndicat mixte de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise (SMITOM)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** les personnes suivantes pour siéger au SMITOM d'Amboise.

7 Délégués Titulaires	
Commune (pour information)	NOM Prénom
Courçay	BISTER Jean Francis
Bléré	LABARONNE Daniel
Francueil	PASTOR Aurélie
Dierre	MORISSET Laure
Athée sur Cher	MARTIN Jean Jacques
Chisseaux	BECHON Annie
St Martin le Beau	UHART Jean Michel

3 Délégués Suppléants	
Commune	NOM Prénom
St Martin le Beau	MARTIN Marc
Cigogné	LOUAULT Vincent
Bléré	OMONT Jean Claude

7. REOM - Déchets Ménagers et Assimilés

a. Réaménagement de la déchetterie de Bléré -

i. Avenant aux Travaux.

La CCBVC s'est engagée dans des travaux de réaménagement et d'agrandissement de la déchetterie de Bléré. La Société GASCHEAU a été retenue pour le lot n°2 (Béton armé), ceci pour un montant de 158 000 euros HT.

Après réunion de chantier, il semble judicieux de réaliser un mur complémentaire en zone Nord-est de la déchetterie (afin de protéger le site des intrusions éventuelles en passant par le terrain du Brocanteur situé à côté).

Ce mur serait réalisé sur une hauteur de 2 mètres et une longueur de 17 mètres. Le coût de cet avenant s'élève à 4 420,00 euros HT (soit 2,8% du marché initial).

Cette proposition d'avenant a été validée par la COAMAPA réunie le 10 juillet dernier.

Lot	Nom du Lot	Entreprise	Marché initial	Avenant	%	Total
2	Béton Armé	Gascheau	158 000 €	4 420 €	+ 2.80 %	162 420 €

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant présenté.

8. GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales)

a. Autorisation à la Présidente de signer la convention – cadre

C'est une démarche partenariale, initiée par la DIRECCTE¹, dont la mise en œuvre a été confiée à la Mission Locale Loire Touraine et visant à associer tous les acteurs locaux des bassins d'emplois d'Amboise, Bléré et Château-Renault.

Cette démarche associant les acteurs socio-économiques vise plusieurs objectifs :

- Anticiper les mutations économiques, les évolutions du marché de l'emploi local et les besoins en formation ;
- Sécuriser les parcours professionnels : identifier et valoriser les compétences transférables ; créer les passerelles entre les secteurs ;
- Permettre aux entreprises du territoire d'anticiper leurs besoins en compétences et développer leur compétitivité.
- Favoriser l'adéquation entre besoins et ressources humaines à l'échelle du territoire.

Il avait été proposé à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher d'être partenaire de ce dispositif. Par délibération en date du 24 octobre 2013, la Présidente avait été autorisée à signer la convention – cadre.

Toutefois, le projet de convention a fait l'objet de quelques modifications :

- Le Comité de pilotage devient le Comité stratégique ;
- Le Comité technique devient le Comité opérationnel ;
- Le rôle du chargé de mission GPECT est également inscrit dans la convention-cadre.

La durée de la Convention-cadre est de 3 ans à compter du 1er décembre 2014 (date de début choisie en raison du passage en commission permanente par le Conseil Régional au cours du dernier trimestre 2014).

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à la majorité (un contre, une abstention) ACCEPTE la convention présentée.

9. Zones d'Activités

a. Extension de la ZA de Ferrière

i. Marché de travaux VRD – avenant

Un avenant aux travaux a été proposé par le Maître d'œuvre. L'avenant a été présenté à la commission des affaires économiques et tourisme du 7 juillet 2014 et en COAMAPA du 10 juillet 2014. Il a été accepté dans son principe.

Il faut aujourd'hui autoriser Madame la Présidente à le signer.

- Moins-value pour un montant de 20 140 € HT liée à des modifications du nombre de fourreaux et de chambres de tirage pour divers réseaux.
- Plus-value pour un montant de 43 024 € liée à un ouvrage de régulation du bassin de rétention des eaux pluviales (non chiffré au moment de l'appel d'offres), les regards d'eaux potables pour les parcelles et la mise en place d'une chambre télécom L2T.

¹ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Le montant total HT de l'avenant s'élève à 22 884 € (plus-value).

Lot	Nom du lot	Titulaire du lot	Marché initial en HT	Avenant en HT	Total HT	%
1	VRD	TRANSTERRASSEMENT	458 058 €	22 884 € HT	480 942 €	+ 4,99

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant présenté.

b. Extension de la ZA de Bois Pataud sur la commune de Civray-de-Touraine

i. Implantation de l'entreprise PRIM LAVAGE

L'entreprise PRIM LAVAGE souhaite implanter une station de lavage sur une parcelle de 2 399 m² (ilot B) soit 47 980 € HT. La commission des affaires économiques a donné un avis favorable à ce projet d'entreprise.

Un protocole d'accord doit être signé entre l'entreprise et la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher afin de formaliser la réservation du terrain.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à signer le protocole pour la vente de la parcelle au prix de 20 € HT le m², auxquels s'ajoute la TVA sur Marge.

La surface exacte de la parcelle sera définie lors du bornage.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de céder à l'entreprise Prim Lavage une parcelle en vue de son implantation sur la ZA de Bois Pataud sur la commune de Civray de Touraine.

ii. Implantation de l'entreprise BRUYNEEL & Fils

L'entreprise BRUYNEEL, actuellement installée à Bléré, n'a pas les possibilités de se développer sur son terrain actuel.

Ainsi, l'entreprise étudie actuellement, un projet immobilier sur une parcelle de 3 326 m² (ilot A), sur l'extension de la ZA de Bois Pataud au prix de 20 € HT le m² (TVA sur marge en sus) soit 66 520 € HT. Le projet immobilier sera porté par la SCI LFB.

La commission des affaires économiques a donné un avis favorable à ce projet d'entreprise.

Un protocole d'accord doit être signé entre la SCI LFB et la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher afin de formaliser la réservation du terrain.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de céder à l'entreprise SCI LFB une parcelle en vue de son implantation sur la ZA de Bois Pataud sur la commune de Civray de Touraine.

iii. Marché de Travaux - VRD - Avenant

L'entreprise BRUYNEEL étudie actuellement, un projet immobilier sur une parcelle de 3 326 m², sur l'extension de la ZA de Bois Pataud. Son maître d'œuvre travaille actuellement sur le plan de masse du projet. Afin de permettre la réalisation du projet, il est nécessaire de modifier l'accès prévu initialement au terrain ainsi que le branchement électrique de la parcelle.

Par ailleurs, il était prévu au marché de l'entreprise la fourniture d'éléments qui seront fournis par ErDF dans le cadre de la viabilisation.

Lot	Nom du lot	Titulaire du lot	Marché initial en HT	Avenant en HT	Total HT	%
1	VRD	GASCHEAU	534 707,40 €	- 1000 €	533 707.40 €	

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant présenté.

c. ZA Sublaines - Bois Gaulpied

i. Demande de subventions au titre des CDDS

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a aménagé la Zone d'Activités de Sublaines - Bois Gaulpied située sur la commune de Sublaines pour 25,3 ha. Dans le cadre de ces travaux de viabilisation, il été prévu le déploiement d'un réseau de fibre optique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, le développement de la fibre optique dans les zones d'activités figure parmi les opérations éligibles.

Une délibération a été prise par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 24 avril 2014.

Toutefois, il convient d'apporter des précisions à cette délibération. Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise.

Les travaux ont été réalisés uniquement à l'intérieur de la zone d'activités, périmètre correspondant à celui du permis d'aménager accordé pour l'aménagement de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Déploiement de la fibre optique à l'intérieur de la ZA	71 000 €	Conseil Général d'Indre-et-Loire (CDDS)	33 463 €
		Autofinancement	37 537 €
Total	71 000 €	Total	71 000 €

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE le soutien financier du Conseil général d'Indre et Loire pour mener à bien ce projet.

ii. Implantation de l'entreprise EMB-I-PACK

L'entreprise EMB-I-PACK est une SARL créée en 2008 dont l'activité porte sur la valorisation de déchets d'emballages industriels. L'entreprise s'est développée depuis sa création et compte actuellement 4 salariés en CDI.

Le développement de l'activité nécessite la construction de 330 m² de bâtiment de process, 134 m² de bureaux et une zone de stockage couverte de 430 m². Actuellement en location sur la commune de Saint-Martin-le-Beau, l'entreprise souhaite s'implanter sur la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied sur un terrain de 4 400 m² environ au prix de 15.15 € HT le m² (TVA sur marge en sus) soit 66 660 € HT.

Le projet immobilier se ferait par le biais de la SARL EIP IMMO.

Un protocole d'accord doit être signé entre la SARL EIP IMMO et la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher afin de formaliser la réservation du terrain.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à signer le protocole.

Il est précisé que la surface exacte de la parcelle sera arrêtée par géomètre (demande en cours)

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de céder à l'entreprise SARL EIP Immo une parcelle en vue de son implantation sur la ZA de Sublaines Bois Gaulpied sur la commune de Sublaines.

10. BVC Immobilier

a. Demande de subvention BVC Immobilier

Pour son projet immobilier porté par la SARL EIP IMMO, l'entreprise a déposé un dossier de demande de subventions au titre de BVC Immobilier.

Parallèlement, elle a déposé un dossier auprès du Conseil Général au titre d'Atout Eco 37.

BVC Immobilier permet de soutenir financièrement les projets d'immobilier d'entreprise à hauteur de 5 % du montant HT de l'investissement éligible, plafonné à 22 500 € d'aide.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE une subvention de 22 500 € à la SARL EIP Immo pour la réalisation du projet immobilier au bénéfice de la SARL Emb-i-Pack sur le site de la ZA Sublaines Bois Gaulpied,

11. BVC Développement

a. Octroi de subventions

Monsieur Jacques DUVIVIER, Vice Président délégué présente le dossier.

Depuis le 1er janvier 2010, la CCBVC a mis en place « BVC Développement », dispositif destiné à soutenir les entreprises qui ont des projets d'investissement soit dans le cadre d'une création ou du développement de l'entreprise.

Le comité de pilotage de BVC Développement s'est réuni le 3 juin 2014 pour examiner de nouvelles demandes de subventions. Suite à l'examen des dossiers, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer afin d'accorder un certain nombre de subventions.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE une subvention d'investissement aux entreprises dont la liste est ci-annexée

Nom de l'entreprise	Commune d'implantation	Activité	Nature des investissements	Montant total HT des investissements	Montant HT des investissements éligibles	Taux de subvention	Montant obtenu
SARL AU TEMPS DE LA COULEUR	La Croix en Touraine	Peinture	Véhicules-atelier et matériel électroportatif	12 999 €	10 000 €	30 % Création d'entreprise	3 000 €
SARL unipersonnelle ANTHONY CHEROUVRIER	Céré la Ronde	Mécanique générale	Véhicule-atelier Matériel	25 932,50 €	10 000 €	30 % Création d'emploi	3 000 €
EI AURELIE FORTIN	La Croix en Touraine	Traitement d'œuvres d'art	Acquisition d'un compresseur	5 119,30 €	5 119,30 €	20 %	1 020 €
SARL STMS BATI	Civray de Touraine	Plomberie Carrelage	Acquisition d'un chariot élévateur	6 500 €	6 500 €	20 %	1 300 €
SARL unipersonnelle DHM	Athée sur Cher	Salon de coiffure	Travaux d'aménagement du local professionnel	12 046,82 €	10 000 €	30 % Création d'entreprise	3 000 €
SARL LA BALADE DES FROMAGES	Bléré	Fromagerie	Travaux d'aménagement du local professionnel et acquisition d'une vitrine réfrigérée	6 637,83 €	4 403,10 €	20 %	880 €
SARL CONOTECH	Athée sur Cher	Etude en télécommunications	Acquisition de matériel	23 000 €	10 000 €	30 % Création d'emploi	3 000 €
EI CATHERINE RIBEIRO	Bléré	Pressing	Acquisition d'une laveuse essoreuse	6 900 €	6 900 €	20 %	1 380 €
SARL AXION P	Bléré	Commerce de jeux vidéos	Travaux d'aménagement du local professionnel et acquisition de matériel	24 985 €	9 949,46 €	30 % Création d'entreprise	2 980 €

12. Commerces de proximité

a. Commerce multiservices à Chisseaux –

i. Marchés de Travaux - Avenant – plancher bar

Lors du conseil communautaire du 22 mai 2014, il a été acté un avenant pour l'aménagement d'un plancher au niveau du bar.

L'avenant chiffré par l'entreprise VILLEVAUDET (lot 7 – menuiseries intérieures bois) correspond à un plancher brut sans dallage.

Ainsi, le maître d'œuvre propose l'avenant de l'entreprise ALEXIS BRAZILIER CARRELAGE (lot 9 – revêtements de sols et faïence) pour la pose d'une surface PVC au dessus du plancher bois.

Lot	Nom du lot	Titulaire du lot	Marché initial en HT	Avenant en HT	Total HT	%
9	Revêtements de sols - faïence	ALEXIS BRAZILIER CARRELAGE	22 500 €	490,10 € HT	22 990,10€	+ 0,02

Cet avenant est validé par la COAMAPA de la CCBVC et la Présidente (ou son représentant) doit être autorisée à le signer.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant présenté.

ii. Maîtrise d'œuvre - Avenant

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à Dominique MAES en groupement avec ICC – BET CALLU – C2A.

Conformément à l'article 8.3 du CCAP, la rémunération provisoire du maître d'œuvre devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Le montant définitif de la rémunération est calculé de la façon suivante :

Produit de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par le taux de rémunération

Ainsi, le coût prévisionnel définitif des travaux est de 346 000 € HT (contre 400 000 € estimés au moment de la consultation) ainsi le forfait définitif de rémunération est le suivant :

346 000 x 7,60 % : 26 296 €.

Ce qui induit un avenant en moins-value de 4 104 € HT.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE l'avenant présenté.

iii. Fixation du loyer

Les travaux du commerce sont achevés et l'ouverture est prévue pour le 11 juillet 2014. Il convient de déterminer le loyer de la SARL Le Chisseaux.

Le protocole d'accord signé avec Madame RABINEAU (la gérante) avait fixé « un loyer maximal de 630 € HT / mois », et précisé que « le loyer définitif ne pourra excéder, en plus, 10 pour cent de l'estimation ».

Les travaux d'aménagement étant achevés, il convient de déterminer le loyer.

La commission des affaires économiques et tourisme, suite à sa réunion du 7 juillet 2014 propose la mise en place d'un loyer progressif, aux conditions suivantes :

- 1er semestre : 450 € HT / mois
- 2ième semestre : 500 € HT / mois
- 3ième semestre : 550 € HT / mois
- 4ième semestre : 600 € HT / mois
- 5ième semestre : 650 € HT / mois
- 6ième semestre : 650 € HT / mois
- 650 € HT / mois à partir de la 3ième année.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le loyer du commerce communautaire situé Place Charles d'Orléans à Chisseaux comme suit :

- 1er semestre : 450 € HT / mois
- 2ième semestre : 500 € HT / mois
- 3ième semestre : 550 € HT / mois
- 4ième semestre : 600 € HT / mois
- 5ième semestre : 650 € HT / mois
- A partir du 6ième semestre : 650 € HT / mois

13. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse

a. Multi Accueils « Les Lucioles » - Athée sur Cher

i. Marché de Service 2015-2017

Le marché avec l'association « Enfance pour Tous » pour la gestion du multi accueil situé sur la commune d'Athée sur cher arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Afin de procéder au renouvellement du marché, un nouvel appel d'offres doit être lancé. Le lancement de la consultation se fera courant juillet.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le lancement d'une consultation, en marché de service, sous procédure d'appel d'offre du marche de gestion du multi accueil Les Lucioles, situé à Athée sur Cher.

b. Développement des ALSH du territoire

i. La Croix en Touraine

Un ALSH communautaire est prévu pour être créé les mercredis après-midis en période scolaire sur la commune de La Croix en Touraine (36 mercredis).

Cet ALSH sera géré en direct par la CCBVC et sera chapeauté par la Directrice de l'ALSH situé à St Martin le Beau dans le cadre d'un ALSH multi-sites.

1. Convention de Mise à Disposition des Locaux

Afin de réaliser cette activité, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la CCBVC concernant les locaux (mutualisation des bâtiments de la garderie périscolaire). La commission Services à la Population a émis un avis favorable à cette convention.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

ii. Courçay

Suite à une demande des familles de Courçay et de Cigogné, un ALSH est créé les mercredis après-midis en période scolaire sur la commune de Courçay. Cet ALSH sera géré par l'association « Puzzle » située sur Reignac sur Indre.

1. Convention de Mise à Disposition des Locaux

Afin de réaliser cette activité, il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la CCBVC concernant les locaux mis à disposition.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

2. Association Puzzle - Subvention de fonctionnement 2014-2015

L'association Puzzle sollicite un subventionnement forfaitaire de 4€ par jour et par enfant pour les utilisateurs issus des communes du territoire. Le versement de cette subvention se ferait par trimestre échu sur justificatif de l'association des heures consommées des enfants du territoire communautaire. Ces conditions sont reprises dans la convention d'objectifs et de moyens proposée.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, ACCEPTE la convention proposée.

c. ALSH extérieurs

i. Ferrière sur Beaulieu

L'association Familles Rurales située à Ferrière sur Beaulieu gère un ALSH. Cette structure a interpellé la CCBVC sur le point suivant.

Les enfants de la Commune de Céré la Ronde fréquentent l'ALSH de Ferrière Sur Beaulieu.

La commune participait financièrement en tant que partenaire. La commune de Céré la Ronde a adhéré à la CCBVC au 1^{er} janvier 2014.

La compétence étant communautaire, il est proposé qu'une convention soit signée entre l'association et la CCBVC.

Le calcul de la prise en charge se fait sur un pourcentage du déficit en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent l'ALSH. Le montant pour 2014 est de 87.22 euros.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention proposée.

d. ALSH communautaires

i. Règlement de fonctionnement commun ALSH

Il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement commun des ALSH du territoire. En effet, l'application de la réforme des rythmes scolaires entraîne des modifications au niveau des horaires et des modalités de fonctionnement ainsi que la création d'ALSH sur La Croix en Touraine et Courçay.

Le règlement commun est joint à la convocation.

La commission services à la population a validé une amplitude horaire de base (reprise dans le règlement commun):

- 12h-18h30 soit 6,5 heures pour les mercredis,
- 7h30-18h30 soit 11 heures pour les vacances.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur ce nouveau règlement qui entrera en application au 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le règlement communautaire commun aux ALSH situés sur le territoire de la Communauté de Communes.

ii. Grille tarifaire à partir du 1er septembre 2014

Il est nécessaire de modifier la grille tarifaire afin de tenir compte des nouvelles amplitudes horaires des mercredis notamment.

La commission Service à la population propose une harmonisation sur le prix horaire pour les ALSH avec pour base 6,5 heures pour les mercredis et 11 heures pour les vacances.

Une grille mettant en avant le prix horaire est proposée au vote sur proposition de la commission Services à la population.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs applicables aux ALSH situés sur le territoire communautaire à partir du 1^{er} septembre 2014.**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Communauté de Communes de Bléré – Val de cher
GRILLE TARIFAIRE

<u>Quotient Familial</u>		<u>ACCUEIL DU MERCREDI</u>			<u>ACCUEIL DES VACANCES</u>			
	<u>Taux d'effort</u>	Athée sur Cher	Bléré		Saint Martin le Beau La Croix en Touraine	Athée sur Cher	Bléré	Saint Martin le Beau
<u>Horaires ouverture</u>		11h45/18h45	9h/18h30	12h/18h30	12h00/18h30	7H00/18H45	7h30/18h30	7h30/18h30
<u>Amplitude horaire</u>		7 h	9.50 h	6.50 h	6.50 h	11.75 h	11 h	
<u>Prix plancher</u>		0.32€/heure (maximum 3.50 €)						
<u>De 0 à 770</u>	1%	Entre 0.32€ et 0.70€/heure						
<u>De 771 et +</u>	1.3%	Entre 0.91 et 1.45€/heure						
<u>Prix plafond</u>		1.45€/heure (maximum 16 €)						

Cas particuliers :

- **Familles résidents hors territoire de la Communauté de Communes**

Une majoration de 20% du prix de journée sera appliquée sauf si l'enfant est scolarisé sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher et si la famille travaille sur le territoire.

- **Familles hors régime général**

Le tarif maximal par journée sera appliqué.

- **Mini séjours, camps**

Le prix horaire sera multiplié par 2 pour ces séjours.

Comment calculer son prix de journée ?

- 1- Multiplier votre Quotient Familial par le Taux d'effort Exemple : QF = 780 $780 \times 1.3\% = 10.14$
 - 2- Diviser le montant trouvé par 11 (nombre d'heures d'une journée actuellement) = Vous avez votre prix horaire ! Exemple : $10.14/11 = 0.92$
 - 3- Multiplier le résultat par l'amplitude horaire de la structure concernée = Vous avez votre prix de journée Exemple si vous fréquenter Athée les
mercredis : $0.92 \times 7 = 6.44\text{€}$.
- Les structures peuvent vous aider à calculer votre prix horaire et prix de journée.

ATTENTION : Le paiement se fait sur la totalité de l'amplitude d'ouverture de la structure et non en fonction de ce que vous consommez réellement.

e. Demande de subventions 2014 – Convention d’objectifs et de moyens

i. Club Loisirs et Culture – Athée sur Cher

Dans le cadre de la gestion de l’ALSH et du Club Ados, l’association du Club Loisirs et Culture demande une subvention pour l’année 2014. Cette subvention englobe la partie périscolaire car l’ALSH et le Périscolaire ont la même habilitation.

Cette part est refacturée à la Mairie d’Athée sur Cher, compétente.

Le montant de la subvention pour 2014 est décliné de façon suivante :

- 36 405€ au titre du Périscolaire
- 106 556€ au titre de l’ALSH
- 23 152 € au titre du club ados

Soit un total de 166 113€ pour l’année 2014.

Le dossier de demande de subvention est joint à votre convocation. Pour information la demande de subvention 2013 était de l’ordre 127 335€.

Le versement des subventions se fera en 2 acomptes puis le solde de l’année en fonction de l’activité réelle de l’association (Subvention d’équilibre).

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette demande de subvention (prévue au Budget primitif de la CCBVC)

Une convention d’objectifs et de moyens fixe les modalités annuelles entre l’association du Club Loisirs et Culture et la Communauté de Communes. Elle met en avant les aspects financiers mais également les obligations de chacune des parties.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **OCTROIE les subventions d’équilibre prévisionnelles suivantes, pour l’année 2014, à l’Association du Club Loisirs et Culture (ALSH Athée sur Cher) :**
 - o 36 405€ au titre du Périscolaire
 - o 106 556 € au titre de l’ALSH
 - o 23 152 € au titre du club ados
- **ADOpte la convention d’objectifs et de moyens 2014 proposée fixant notamment les modalités de versement de subvention.**

ii. Centre Socioculturel - Bléré

Dans le cadre de la gestion du RAM, du Multi Accueil, de l’ALSH, de l’Accueil Jeunes, le Centre Socioculturel demande des subventions pour l’année 2014.

Le montant de la subvention pour 2014 est décliné de façon suivante :

- 41 480€ au titre du Multi Accueil
- 52 579€ au titre de l’ALSH
- 10 710€ au titre du RAM

Soit un montant total de 104 769€ pour l’année 2014.

Le dossier de demande de subvention est joint à votre convocation. Pour information la demande de subvention 2013 était de l’ordre 161 199€.

Le versement des subventions se fera en 2 acomptes puis le solde de l’année en fonction de l’activité réelle de l’association (Subvention d’équilibre).

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette demande de subvention.

Une convention d’objectifs et de moyens fixe les modalités annuelles entre l’association du Centre Socioculturel et la Communauté de Communes. Elle met en avant les aspects financiers mais également les obligations de chacune des parties.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **OCTROIE les subventions d’équilibre prévisionnelles suivantes, pour l’année 2014, à l’Association du Centre Socio-Culturel de Bléré :**
 - o 41 480€ au titre du Multi Accueil A l’Abord Age
 - o 52 579€ au titre de l’ALSH Bléré Civray de Touraine
 - o 10 710€ au titre du RAM intercommunal
- **ADOpte la convention d’objectifs et de moyens 2014 proposée fixant notamment les modalités de versement de subvention.**

14. Personnel communautaire

a. Tableau des effectifs

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la communauté de communes en créant les postes suivants, relatifs à la compétence Petite Enfance – Enfance – Jeunesse et au développement des ALSH.

Aussi, il est précisé que ces postes sont pourvus en fonction des besoins réels, en fonction des inscriptions en ALSH à St Martin le Beau, La Croix en Touraine et au Club Ado :

- Postes en Contrat Engagement Educatifs (CEE) – Nombre : 3 – Coefficient Maximum de rémunération : 8
- Postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe – Nombre : 4 – Rémunération statutaire

Pour information, les contrats CEE sont spécifiques à l'animation. La Base de rémunération quotidienne est le SMIC horaire affecté d'un coefficient. Les taux de cotisations sont moindres par rapport aux autres contrats.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE 3 postes en Contrat Engagement Educatif (CEE),**
- **CREE 4 postes d'adjoint d'Animation de 2^{ème} classe,**
- **PRECISE que ces postes seront pourvus en fonction des besoins réels suivant les inscriptions en ALSH à St Martin le Beau, La Croix en Touraine et au Club Ado**

15. Mission Locale Loire Touraine

a. Subvention de fonctionnement 2014

Depuis le 1er janvier 2009, la Communauté de Communes adhère, en lieu et place des Communes membres, à la Mission Locale Loire Touraine et participe ainsi, par le biais d'une subvention, à son fonctionnement.

La Mission Locale sollicite une subvention équivalente à celle des années précédentes, somme qui a été prévue au budget primitif de la CCBVC.

La somme sollicitée s'élève à 17 606 €.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE une subvention de fonctionnement de 17 606 € à la Mission Locale Loire Touraine pour l'exercice 2014.

16. Fonds de concours « Equipements Sportifs »

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler les conventions de financement des équipements sportifs sur le territoire de la communauté de communes de Bléré – Val de Cher. Ces conventions sont jointes à l'ordre du jour.

Deux conventions sont proposées au conseil communautaire, elles devront ensuite être acceptées par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres pour devenir valides :

- la première convention régit le financement de la création ou de la réhabilitation des équipements sportifs communautaires par les communes membres, dans le cadre de l'alinéa des statuts : « **les équipements créés ou réhabilités à compter du 1er janvier 2010 qui sont utilisés par les habitants de 3 communes au moins** »
- la seconde convention définit le principe de subventions communautaires en matière d'équipements sportifs communaux.

La communauté interviendrait à hauteur de 50 % de l'investissement restant à la charge de la commune dans la limite de 20 000 € pour une commune de moins de 1500 habitants, et 10 000 € pour celles de plus de 1500 habitants (Athée sur Cher, Bléré, Civray de Touraine, La Croix en Touraine, et Saint Martin le Beau)

Les conventions sont établies pour la durée du mandat et devront être renouvelées au début de chaque mandat. Les modalités de financement sont reprises en détail dans chacune des deux conventions.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le renouvellement de ce dispositif, et autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les pièces afférentes au dossier.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les conventions proposées,

17. Ecoles de Musique

a. Subventions de fonctionnement 2014

La communauté de communes de Bléré Val de Cher est compétente depuis le 1er janvier 2014 pour le financement de l'éveil et de l'éducation musicale jusqu'à 18 ans.

Dans ce cadre, les écoles de musique du territoire peuvent solliciter le soutien financier de la CCBVC. Les dossiers de demande des 4 associations ont été examinés en commission Culture et Sports le 2 juillet dernier. Lors du conseil communautaire du 27 février 2014, les élus s'étaient prononcés sur l'octroi d'une avance de subventions aux quatre associations suivantes (acompte d'un tiers de la demande de subvention limité à 23 000 €).

Les demandes de subventions sont les suivantes :

- Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré : 71 000 €
- La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher : 28 000 €
- Ecole de Musique – St Martin le Beau : 8 050 €
- Fanfare de Luzillé : 2 700 €

Après analyse des demandes la commission propose de verser :

- Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré : 59 640 €
- La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher : 21 000 €
- Ecole de Musique – St Martin le Beau : 8 050 €
- Fanfare de Luzillé : 2 700 €

La commission a par ailleurs décidé de créer, en son sein, un comité chargé spécifiquement de travailler sur le dossier avec les écoles de musique. Ce comité étudiera notamment avec les écoles les demandes de subventions, les axes de mutualisation et une certaine harmonisation sur le territoire.

Enfin, il est précisé que les budgets prévoient les sommes afférentes à ces demandes.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), OCTROIE les subventions suivantes, pour l'année 2014, dans le cadre de la compétence liée au financement de l'enseignement musical :

- o **Ecole de Musique Christian Pommard – Bléré : 59 640 €**
- o **La Lyre Instrumentale – Athée sur Cher : 21 000 €**
- o **Ecole de Musique – St Martin le Beau : 8 750 €**
- o **Fanfare de Luzillé : 2 700 €**

18. Instruction du droit du sol

a. Convention de Mise à disposition de données

Dans le cadre de la reprise de l'instruction des dossiers d'autorisations d'occupation du sol par la CCBVC, la DDT nous transmet les données et fichiers de données d'information géographique des documents d'urbanisme pour les intégrer dans le logiciel SIMAP.

Il s'agit d'une mise à disposition gratuite des documents d'urbanisme (PLU, PPRT et PPRI – cartographie et règlement) à leur date d'approbation.

Le transfert des données est réalisé directement par la DDT au prestataire SIRAP OUEST par email (nous sommes en copie). Ce dernier a d'ailleurs déjà signé l'annexe 3 « engagement du prestataire ».

La convention doit être signée par la Présidente et renvoyée à la DDT pour signature du directeur en deux exemplaires.

Pour information : les communes de DIERRE et ST MARTIN LE BEAU devront transmettre leur document après approbation sous format correspondant. La DDT pourra numériser les documents si le cahier des charges des cabinets d'étude ne prévoit pas leur numérisation.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la convention présentée.

19. Aires d'Accueil des Gens du voyage

a. Groupement de commande pour la gestion des aires 2015-2017

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer en vue de former un groupement de commandes avec 2 communautés de communes du Loir et Cher en vue d'un marché de gestion des aires d'accueils des gens du voyage des territoires de Bléré Val de Cher, du Cher à la Loire (Montrichard) et de Val de Cher Controis (aires de Contres, Selles sur cher et St Aignan sur Cher).

Le coordonateur du groupement serait la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le marché actuel se termine au 31 décembre 2014. Un avenant a été proposé à l'entreprise pour un report au 31 mars 2015 afin de faciliter le transfert entre gestionnaires.

Enfin, il convient que le conseil communautaire nomme un titulaire et un suppléant, issus de la CAO de la CCBVC à la CAO spéciale du groupement.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la convention de groupement de commandes présentée pour la gestion des aires d'accueil pour la période 2015-2018.**
- **DESIGNE Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, titulaire, et Mme Annie BECHON suppléante de la commission spéciale d'Appel d'offres du groupement.**

20. Rénovation des Loges de Vignes – Demande de subvention.

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher s'est engagée dans la rénovation et la mise en valeur de trois loges de vigne avec la création d'un sentier d'interprétation, ceci sur la Commune de Sublaines.

Nous avons été informés que cette opération pouvait bénéficier d'une subvention par le biais du programme Leader et par le Pays Loire Touraine.

Le plan de financement du projet doit donc être approuvé :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Travaux Loge n°1	12 001.80 €	Conseil Régional (Contrat régional de Pays)	12 000,00 €
- Travaux Loge n°2	19 530.16 €	Leader	12 000,00 €
- Travaux Loge n°3	13 340.80 €	Cofiroute	18 889,93 €
- Désamiantage	3 500.00 €	Autofinancement	16 662,83 €
- Mobilier d'interprétation	11 180.00 €		
TOTAL	59 552.76 €	TOTAL	59 552,76 €

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier, pour l'opération de réhabilitation des loges de vigne, du dispositif Leader via le Pays Loire Touraine, et à la Région Centre., sur la base du plan de financement présenté.

21. Désignations de représentants dans des organismes extérieurs

a. Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

La communauté de communes de Bléré Val de Cher a, sur son territoire, deux sites classés SEVESO : EPC France à Cigogné (Ex Nitro Bick Ford) et Storengy à Céré la Ronde. Ces sites, eu égard aux risques, font l'objet de mise en œuvre de CLIC dont les missions sont listées ci-dessous (issus du site Internet du ministère du développement Durable).

La CCBVC est représentée par un membre dans chacun des deux CLIC. Le conseil communautaire doit le(s) désigner parmi ses membres.

Règlementation

Pour développer une culture du risque et favoriser les bons comportements des riverains en cas d'accident, l'article 2 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 institue des comités locaux d'information et de concertation pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations « SEVESO AS ». Ces comités permettent la **concertation et la participation** des différentes parties prenantes - notamment les riverains- à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie de ces installations. Le CLIC a comme mission de :

Améliorer l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques,
Débattre sur les moyens de prévenir et réduire les risques, sur les programmes d'actions des responsables des activités à l'origine du risque et l'information du public en cas d'accident.

Le décret n° 2008-677 du 7 juillet 2008 (JO du 9 juillet) apporte de légères modifications de forme

Le décret d'application (prévu à cet article L.125-2) a été publié au Journal Officiel le 4 février 2005 : [décret n° 2005-82 du 1er février 2005](#) relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation ; ce décret a été retranscrit dans le code de l'environnement (partie réglementaire) aux articles [D.125-29 à D.125-34](#). Une [circulaire ministérielle](#) d'application du décret a été adressée aux préfets de départements le 26 avril 2005

Structure

Un CLIC est composé de 30 membres au maximum de 5 collèges, équilibrés autant que possible nommés par le Préfet pour une durée de trois ans renouvelable

- Collège "Administration"
- Collège " collectivités territoriales"
- Collège " exploitants"
- Collège " riverains "
- Collège "salariés "

Rôle et fonctionnement

Le CLIC doit créer un cadre d'échanges entre ses membres contribuant à la définition et la validation d'informations :

- en invitant les industriels et les pouvoirs publics à présenter leur stratégie et leurs résultats en matière de sécurité
- en participant aux campagnes d'informations réglementaires
- en sensibilisant les membres du CLIC à leur possibilité d'action, à leur rôle de relais d'information

Le CLIC doit s'attacher à développer un climat de confiance

- en constituant un réseau de personnes ressources (utiles en cas d'accident ou d'incident)
- en faisant en sorte d'être un lieu de débat dépassionné
- en constituant un relais d'information clairement identifié par les riverains.

Le CLIC peut se saisir de toute question ayant trait à la sécurité des installations AS et donner un avis sur les mesures de prévention des risques engendrés par les installations. Le CLIC se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

- **CLIC EPC France (Cigogné)**
 - **M. Vincent LOUAULT**
- **CLIC STORENGY (Céré la Ronde)**
 - **M. Jean-Claude OMONT**

b. Comité OCMACS – Pays Loire Touraine

Madame la Présidente souhaite être remplacée en tant que titulaire au sein du Comité OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) au Pays Loire Touraine.

Ainsi, il est proposé au conseil de désigner, parmi les membres élus au Pays Loire Touraine, un titulaire pour siéger au Comité OCMACS. Le comité se réunit environ une fois par trimestre.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE :

- **Comité de Pilotage OCMACS :**
 - **Titulaire : M. Jean-Marc BELORGEY**
 - **Suppléant : M. René TRUET**

22. Membres des commissions

Sur proposition des communes, il est nécessaire de compléter les représentants au sein des commissions. En effet, lors des derniers conseils communautaires, certains membres ont d'ores et déjà été désignés.

La commune de Bléré nous propose de désigner les membres suivants auxquels peuvent s'ajouter des élus d'autres communes :

Commission Affaires Economiques et Tourisme : Mme Emmanuelle BAGAS – M. Lionel BRUNO – M. Franck GONZALEZ – M. Daniel LABARONNE – Mme Christiane MARTIN – M. Jean-Serge RAFEL.

Commission Aménagement de l'Espace : M. Jean-Claude OMONT – M. Lionel CHANTELOUP – M. Roger DUTARDRE – Mme Isabelle LAINE – Mme Christiane MARTIN.

Commission Communication : Mme Emmanuelle BAGAS.

Commission Culture et Sports : M. Mathieu LIMAS – Mme Anne MAUDUIT – Mme Gisèle PAPIN – M. Didier ROUX.

Commission Environnement : M. Lionel CHANTELOUP – M. Jean-Jacques REUILLON.

Commission Finances : Mme Sabrina PIERROT – M. Jean-Serge RAFEL.

Commission Habitat, Cadre de Vie et Gens du Voyage : M. Daniel LABARONNE – M. Lionel BRUNO – M. Jean-Claude OMONT.

Commission Personnel : M. Daniel LABARONNE – M. Jean-Claude OMONT.

Commission Prospective : M. Lionel CHANTELOUP – M. Franck GONZALEZ – M. Daniel LABARONNE – Mme Sabrina PIERROT – M. Jean-Jacques REUILLON.

Commission Services à la Population : M. Jean-Pierre BOUVIER – Mme Nicole DALAUDIER – Mme Sylvie DUFRAISSE – M. Jean-Jacques REUILLON.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE pour siéger en commission les personnes désignées.

23. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -

Obligatoirement une personne par commune – Aucun suppléant.

Cette commission est en charge, lors de toute reprise de compétence, de déterminer le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes. Ces charges doivent alors être défalquées des sommes reversées par la Communauté de Communes aux communes par le biais des Attributions de Compensation (reversement de TP).

Les Communes de Bléré et Saint-Martin-le-Beau proposent les personnes suivantes :

- Bléré : Jean-Serge RAFEL
- Saint-Martin-le-Beau : Jean-Yves AUDIGOU

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNE pour siéger en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées les personnes désignées.

24. Commissions & Comités :

- a. **BVC Développement du 3 juin 2014**
- b. **Culture et Sport du 3 juin 2014**
- c. **Services à la Population du 12 juin 2014**
- d. **Personnel du 24 juin 2014**
- e. **Créneaux des Gymnases Communautaires du 24 juin 2014**
- f. **Prospective du 26 juin 2014**
- g. **Culture & Sports du 2 juillet 2014**
- h. **Planning Natation Scolaire le 3 juillet 2014**
- i. **Services à la Population du 3 juillet 2014**
- j. **Affaires économiques du 7 juillet 2014**

25. Questions diverses

Séance levée à 21h05

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -